



## Demande d'adhésion à l'association "Waldzertifizierung Schweiz" / FSC Suisse

*Veillez retourner par courrier à :* FSC Suisse – Waldzertifizierung Schweiz  
Letzigraben 23, CH-8003 Zürich  
*ou par courriel à:* info@fsc-schweiz.ch

### 1. Demande d'adhésion

Par la présente, je demande/nous demandons à devenir membre du FSC Suisse.

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(Lieu) (Date) (Signature)

### 2. Élection des membres

<input checked="" type="checkbox"/>	Veillez cocher le type d'adhésion	Frais annuels
<b><u>Adhésion active</u></b> (droit de vote ; doit être confirmé par l'assemblée générale)		
<input type="checkbox"/>	Membre individuel	160.- CHF
<input type="checkbox"/>	Entreprise employant jusqu'à 10 personnes → *	200.- CHF
<input type="checkbox"/>	Entreprise employant jusqu'à 50 personnes → *)	650.- CHF
<input type="checkbox"/>	Entreprise employant jusqu'à 250 personnes → *)	3'000.- CHF
<input type="checkbox"/>	Entreprise employant jusqu'à 2'000 personnes → *)	8'250.- CHF
<input type="checkbox"/>	Entreprise de plus de 2'000 employés → *)	11'000.- CHF
<input type="checkbox"/>	Associations cantonales de propriétaires forestiers	voir tableau séparé à l'annexe A
<input type="checkbox"/>	Organisation interprofessionnelle de moins de 50 membres	650.- CHF
<input type="checkbox"/>	Organisation interprofessionnelle de moins de 250 membres	3'000.- CHF
<input type="checkbox"/>	Organisation interprofessionnelle comptant plus de 250 membres	8'250.- CHF
<input type="checkbox"/>	Association environnementale ou sociale de moins de 2'000 membres	300.- CHF
<input type="checkbox"/>	Association environnementale ou sociale de moins de 20'000 membres	650.- CHF
<input type="checkbox"/>	Association environnementale ou sociale de moins de 200'000 membres	3'000.- CHF
<input type="checkbox"/>	Association environnementale ou sociale comptant plus de 200'000 membres	8'250.- CHF
<b><u>Patronnage</u></b> (sans droit de vote)		
<input type="checkbox"/>	Membre individuel ou personne juridique	Au moins 150.- CHF

#### → \*) Note importante:

L'article 6 des statuts exige que les propriétaires forestiers et les entreprises de l'industrie de transformation et du commerce soient certifiés selon les principes et les critères du FSC pour être acceptés comme membres actifs. **Une copie du certificat doit donc être jointe à la demande.**



L'article 7 des statuts exige que les entreprises de commerce de détail qui demandent l'adhésion au FSC Suisse soient en mesure de présenter une politique accessible au public avec des objectifs clairs qui favorisent l'achat de produits certifiés FSC. **Une copie de cette politique ou un document correspondant doit être jointe à la demande.**

### 3. Choix de l'affiliation à une chambre (seulement pour membre actifs)

<input type="checkbox"/>	<b>Chambre de l'environnement</b> La Chambre de l'environnement rassemble des organisations de protection de l'environnement et de la nature, des instituts de recherche écologique et des personnes travaillant dans des contextes écologiques sans intérêts commerciaux dans la certification des forêts et du bois.
<input type="checkbox"/>	<b>Chambre sociale</b> La Chambre sociale regroupe des organisations ou des personnes dont le but prioritaire est d'améliorer les conditions sociales des personnes travaillant dans le secteur de la forêt et du bois. Il s'agit notamment des communautés qui dépendent des forêts pour leur subsistance et des travailleurs avec leurs syndicats. Elle comprend également des groupes à but non lucratif et des groupes religieux, des organisations de développement social, des organisations de consommateurs, des établissements d'enseignement et de formation, des spécialistes des sciences sociales et d'autres personnes ayant un intérêt principalement social. Les membres de la chambre sociale n'ont aucun intérêt commercial dans la certification des forêts et du bois.
<input type="checkbox"/>	<b>Chambre de commerce</b> La Chambre de commerce regroupe les propriétaires forestiers (publics et privés) et leurs associations, les entreprises de l'industrie forestière et de la transformation et du commerce et leurs associations, les entreprises de vente au détail, les organismes de certification et les personnes individuels et entreprises ayant des intérêts commerciaux dans la certification des forêts et du bois.

### 4. Membre individuel ou représentant d'une organisation

J'apparais en tant qu'individu

Je représente l'organisation ci-dessous



## 5. Données sur le membre

Nom de l'organisation

Interlocuteur

Formule d'appel/Titre

Prénom

Nom

Adresse

Case postale

Code postale

Lieu

Téléphone 1

Téléphone 2 (direct)

Mobile

Fax

Téléphone privé

Internet

Courriel

Pour les directeurs de groupes CoC :

Nombre d'entreprises certifiées

Pour les directeurs de groupes FM

Superficie forestière certifiée à 100 ha près

***Merci beaucoup pour votre soutien!***

**Annexe A**

**Barème de cotisation de membre FSC Suisse pour les associations cantonales de propriétaires forestiers**

<b>Surface forestière par canton 2018</b>		
	Surface forestière productive	Contribution de CHF 0,02/ha, min. CHF 300.-
	ha	Montant arrondi à CHF 10.-
<b>Total</b>	<b>1'115'933</b>	
Vaud	94'596	1'890
Valais	90'571	1'810
Genève	2'599	300
Berne	161'453	3'230
Fribourg	42'873	860
Soleure	27'617	550
Neuchâtel	26'651	530
Jura	34'519	690
Bâle-Ville	471	300
Bâle-Campagne	19'992	400
Argovie	46'221	920
Zurich	49'792	1'000
Glaris	18'545	370
Schaffhouse	12'568	300
Appenzell R. ext.	6'861	300
Appenzell R. int.	4'655	300
St. Gall	56'639	1'130
Thurgovie	20'163	400
Grisons	160'006	3'200
Lucerne	40'079	800
Uri	16'984	340
Schwyz	25'532	510
Obwald	15'526	310
Nidwald	7'093	300
Zoug	6'376	300
Tessin	127'551	2'550

**Explication de la cotisation pour les organisations de propriétaires forestiers**

En 2013, WaldSchweiz, l'association suisse des propriétaires forestiers, a rejoint le FSC. Par la suite, plusieurs propriétaires forestiers cantonaux se sont retirés du FSC. Ils ont estimé qu'ils étaient désormais représentés par WaldSchweiz. Seul le canton d'Argovie et le BWSO sont restés membres. Les frais des associations de propriétaires forestiers étaient basés sur les zones forestières certifiées dans les groupes de certification respectifs. En 2018, sept des huit groupes de certification ont fusionné pour former le nouveau groupe arthurien, ce qui a permis de relâcher les liens avec les associations cantonales de propriétaires forestiers.

Le conseil d'administration du FSC Suisse est d'avis que les associations cantonales de propriétaires forestiers devraient à nouveau être de plus en plus gagnées par le FSC. Un nouveau modèle de redevance est basé sur la superficie forestière par association. Divers représentants de ces associations ont été interrogés. Une fourchette de 300 à 1000 francs suisses de cotisation annuelle a été jugée acceptable pour les petites et moyennes associations.

WaldSchweiz soutient également cette initiative pour avoir à nouveau plus d'associations cantonales de propriétaires forestiers et ainsi une voix plus forte de la forêt dans l'adhésion au FSC Suisse.

Les cotisations annuelles des associations cantonales de propriétaires forestiers s'élèvent à 0,02 CHF par hectare de surface forestière productive, à partir du 18.07.2018, avec un minimum de CHF 300.-.